

Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif

Permettez-moi tout d'abord de remercier la section jurassienne pour la leçon d'hospitalité qu'elle nous offre ; plus globalement la Suisse, fédération d'Etats où se combinent initiatives populaires, démocratie représentative et démocratie semi-directe au service de l'intérêt général, modèle d'inspiration en France voisine et notamment sur les rives du Léman qui peuvent, aussi, être amenées à subir de plein fouet, certaines votations et donc enfin, merci à l'Assemblée régionale Europe de nous réunir pour travailler sur des sujets aussi passionnants qu'impactants pour nos territoires.

Mardi lors de l'ouverture du forum de Paris pour la Paix, le président Macron évoque la crise de notre système politique et économique qui, ces dernières années, a fait émerger des inégalités nouvelles, a fracturé nos sociétés contemporaines et fait renaître l'unilatéralisme. Et, dans ce même temps, émerge des problématiques nouvelles : démographique (migration, alimentation) Technologique&numérique et climatique.

C'est parfois dans les temps difficiles que l'on construit les solutions utiles....

Prenons l'exemple de la France, il y a un an, le mouvement citoyen des Gilets Jaunes demande le droit de vivre plus dignement. Les revendications portent sur le pouvoir d'achat et la justice fiscale. Spontané et apartisan, ce mouvement est issu des réseaux sociaux, suite à l'appel à manifester du 17 novembre 2018 et se répète chaque samedi suivant. Nos ronds points sont envahis, parfois nos permanences parlementaires sont transformés en lieu de débat retransmis en direct sur les réseaux sociaux, et mi décembre, nous votons au parlement des mesures d'urgence économique et sociale.

En janvier, un dialogue inédit s'ouvre avec le grand débat national, jusqu' à fin mars. Il s'articule autour de 4 thèmes : transition écologique et solidaire, fiscalité, services publics et citoyenneté. Les médias se saisissent du sujet. Le président et les services de l'Etat se prêtent à l'exercice, et en circonscription, au-delà des cahiers de doléances mis à disposition des citoyens en mairie, 12 débats sont organisés, 2 par des maires, 4 par des associations et 6 par moi.

Cette expérience de prise de parole citoyenne, répond à la volonté grandissante des citoyens d'être davantage impliqués dans les processus législatifs et d'être associés à leurs mise en œuvre, alors que notre système démocratique est fondé sur une organisation représentative.

Si la question d'instaurer un référendum dont l'initiative appartiendrait exclusivement aux citoyens est discutée depuis longtemps, elle est remise sur le devant de la scène avec les gilets jaunes. Cette tendance va de pair avec **le rôle prépondérant des représentants d'intérêts et responsables de plaidoyer dans le processus législatif**. Et sur ce sujet, nous sommes engagés en étant plus transparent, en encadrant leur participation à l'élaboration de la loi et en assumant les débats entre représentants des citoyens et lobbyistes.

Le 26 avril, lors des conclusions du Grand Débat National, le président de la République annonce que le climat doit être au cœur du projet national et européen. Les citoyens veulent agir. Il faut changer de méthode en utilisant davantage l'intelligence collective. C'est la mission qu'il confie à **la convention citoyenne pour le climat** : trouver le bon chemin pour accélérer la transition écologique.

Ainsi, depuis le 4 octobre, et ce, jusqu'au mois de janvier 2020, 150 citoyens tirés au sort se réunissent au Conseil économique, social et environnemental, s'informent, et débattent sur l'ensemble des questions relatives aux moyens de lutter contre le changement climatique. La 3^{ème} session a d'ailleurs lieu aujourd'hui et vous pouvez suivre les travaux en en ligne au <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>). **A nouveau, il s'agit d'une expérience démocratique inédite en France**

Le Président de la République s'est engagé à ce que leurs propositions soient soumises "sans filtre", soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe.

Nous passons de la démocratie participative à la démocratie active !. La démarche a été bien accueillie par les personnes contactées, témoignant de cette volonté de « plus de démocratie directe » (30% des citoyens donnent un accord oral, 35% se déclarent intéressés par le principe mais demandent davantage de temps pour réfléchir/ s'organiser, 35% refusent principalement par manque de disponibilité). La convention citoyenne pour le climat reste dans la lignée de la méthode déployée depuis le début du quinquennat en France, **une méthode de co-construction, ponctuée de consultations citoyennes.**

Pour conclure, lors du grand débat national, la réflexion sur nos différentes formes de démocratie a été menée collectivement. Il en est sorti une aspiration très forte pour la participation citoyenne et plus de proximité, avec la volonté de revitaliser notre démocratie en profondeur. L'enjeu reste avant tout de renouer le lien de confiance des citoyens envers leurs institutions et représentants pour **une démocratie plus représentative, responsable et efficace, petit clin d'œil à la** réforme constitutionnelle que nous avons encore à finir de mener en France.